Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Safar 1444
23 Septembre 2022

N° 113

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1626**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1627**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1630**
Homologation de résolutions **1631**
Convocation..... **1631**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1631**
Avis aux créanciers..... **1635**
Convocations
Sociétés anonymes **1635**
Autres sociétés **1637**
Divers
Avis au public..... **1638**
Rectificatifs **1638**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la CITE DES SCIENCES A TUNIS **1639**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «Entreprise Générale des Travaux et de Construction»

Société anonyme

Capital social : 300 000,000 dinars

Siège social : 31 Rue Ahmed Amine Cité Bel air Boumhal

I.U : 1247675N

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 5/6/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam - Chatt sous le numéro : 22801729 du 9/9/2022 Quittance n°M033964, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 13/9/2022 quittance n°2022F41920904, il a été décidé le renouvellement du mandat de Mr Ismail Souabni en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2022R02293SANB2

Nomination du Président Directeur Général

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines

SOTRAPIL

S.A au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis Cité Elkhadra

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2022, enregistré à la recette des finances en date du 15 septembre 2022 sous le n°2280371, et déposé au Registre National des Entreprises en date du 19 septembre 2022 sous le numéro B15461997, il ressort que Monsieur Afif Mabrouki a été désigné en qualité de Président Directeur Général avec les pouvoirs les plus étendus en remplacement de l'administrateur Délégué Monsieur Mohammed Hédi Cherif.

2022R02298SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBLIERE EL IKAMA

Société anonyme

Au capital de 4.550.000 DT

Route de Gabès km 1 Sfax

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 110.879 - 08

1- Suivant un premier acte sous seing privé en date du 25 Juillet 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 9 septembre 2022, enregistrement n°22804641 quittance n°M005032, l'assemblée générale ordinaire de la société de promotion immobilière El Ikama a décidé d'approuver les états financiers de la société ainsi que les rapports du commissaire aux comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au compte résultat reporté.

2- Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 22 août 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 9 septembre 2022, enregistrement n°22804643 quittance n°M005034, le conseil d'administration a décidé de ratifier la conclusion et la signature par Mr. Walid Mtibaa ; Directeur Général de la société El Ikama des contrats de vente pour la période allant du 01 Août 2021 jusqu'au 22 août 2022 et autorise également Mr Walid Mtibaa à conclure et signer les contrats de vente nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Un exemplaire de chacun de ces actes ainsi qu'un original des états financiers et du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Sfax en date du 14 septembre 2022 sous le numéro 202277284.

2022X01162SANB2

SOCIETE INGEROP TUNISIE

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis

IU : 633300D

Selon décision du Conseil d'administration du 4/9/2022 enregistrée à la recette des Finances Montplaisir le 15/9/2022 sous le n°22805173 quittance n°M095288, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 19/9/2022 sous le n°202279656, il a été renouvelé la nomination de M. Nader Mhahdi au titre de Directeur Général pour la durée d'une année avec les pouvoirs les plus étendus.

2022402321SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SALON DE THE ET SALLE DES FETES EVASION

SARL au capital de 215.000 dinars

Sise Au 26, Avenue Habib Bougatfa - Manouba

Matricule fiscal : 1396651 J/A/M/000

1) Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/3/2022 enregistré à la recette des finances de Manouba le 12/4/2022 (Quittance n°M025804 Enregistrement n°22701163), dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises «RNE» le 20/7/2022 (dossier n° 202255963), les associés ont décidé :

- de changer la dénomination de la Société qui sera désormais dénommée «SALON DE THE ET SALLE DES FETES EVASION» en conformité avec la dénomination réservée à ce sujet auprès de RNE

- d'augmenter le capital social de la somme de 210.000 dinars à la somme de 215.000 dinars par l'apport en espèces de la somme de 5.000 dinars effectué par Mr Noureddine Hmili

- de nommer Mr Noureddine Hmili gérant de la société pour une durée de 5 ans renouvelables par tacite reconduction en remplacement de Mme Mabrouka Laabidi tout en l'investissant des pouvoirs de gestion les plus étendus.

2) Par acte ssp en date du 21/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Manouba le 22/4/2022 (Quittance n°M028554 Enregistrement n°22801325), dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises «RNE» le 20/7/2022 (dossier n°202255963), les associés ont procédé à la mise à jour des statuts de la société en conformité avec les changements sus-indiqués.

2022T01028SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/3/2015

Société d'Exploitation de Salons de Thé, Cafés & Restaurants «EVASION»

SARL au capital de 210.000 dinars

Sise au 26, Avenue Habib Bougatfa - Manouba

Matricule fiscal : 1396651 J/A/M/000

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/3/2015 enregistré à la Recette des Finances de Manouba le 02/4/2015 (Quittance n°M020681 Enregistrement n°15800834), dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises «RNE» le 20/7/2022 (dossier n°202255963), les associés de la Société ont décidé de nommer Mme Mabrouka Laabidi gérante de la société pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction en remplacement de Mr Maher Hmili tout en l'investissant des pouvoirs de gestion les plus étendus.

2022T01029SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/9/2014

Société d'Exploitation de Salons de Thé, Cafés & Restaurants «EVASION»

SARL au capital de 210.000 dinars

Sise au 26, Avenue Habib Bougatfa - Manouba

Matricule fiscal : 1396651 J/A/M/000

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire notarié passé par-devant Maître Mohamed Salah Jeridi et son assesseur en date du 30/9/2014, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises «RNE» le 20/7/2022 (dossier n°202255963), les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 3.000 dinars à la somme de 210.000 dinars par l'apport en nature de la somme 207.000 dinars consistant en la valeur du fonds de commerce d'un salon de thé exploité à la Manouba au 26, Avenue Habib Bougatfa effectué par Mr Maher Hmili propriétaire du dit fonds de commerce en vertu de la donation objet de l'acte notarié passé par-devant les notaires sus-indiqués en date du 29/9/2014.

2022T01030SRLB2

Cession des parts sociales

Nomination de nouveau gérant

STE FANCY

S.A.R.L au capital de : 10.000 Dinars

Siège social : K12, Rue Massoudi Chotrana, Soukra 2036

M.F : 1366161 D/A/M/000

Suivant acte de cession des parts sociales en date du 14 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 13 septembre 2022, sous le n°22107095 quittance n°M103436, Mr Makram Ben Mohamed Saidi cède 51 parts qu'il détient dans la société FANCY à Mr Mohamed Talel Ben Mohamed Zied Ettork.

Par cette décision les articles 6 et 7 du statut ont été modifiés en conséquence

Suivant acte sous seing privé en date du 14 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 13 septembre 2022, sous le n°22707096 quittance n°M103437.

Il a été décidé à l'unanimité des associés de nommer monsieur Mohamed Talel Ben Mohamed Zied ETTORK en titre de gérant de la société en remplacement de monsieur Makram Ben Mohamed Saidi avec les pouvoirs les plus étendus.

Par cette décision l'article 11 du statut a été modifié en conséquence.

Le dossier a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202279707 en date du 19/9/2022.

2022402314SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 8/9/2022 enregistrement n° 22202373 quittance n°M061937 Mr Ferid Dhifaoui a vendu à Mr Mohamed Amine Hamedi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme fast-food et garage sis au 51 rue de la Vérité Tunis.

Toutes les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essabah et Echourouk du 10/9/2022.

2022T01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 13/10/2022 sous le n°22201942, quittance n°M0522247, Mr Abdel Mlak Mohamed a vendu à Mr Ksibi Aymen, la totalité du fonds de commerce exploité pour vente et réparation des portables sis à la Résidence Ezzahra centre Av Habib Bourguiba Ezzahra.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le vendeur et l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été déjà publié au quotidien Echourouk le 16/9/2022.

2022R02270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 16/9/2022 quittance n° M052978, enregistrement 22201977. Sté Smida en vertu d'une procuration à Mme Souad Smida a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café

sis aux deux locaux commerciaux n°3 et 4 sis à l'avenue Taieb Mehiri n°63 Ezzahra Ben Arous à Mr Haithem Ben Ali Marzouk.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 5 cité Ben Miled cité Habib Ezzahra Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/9/2022.

2022R02291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de contrat de vente enregistré à la recette des finances Raoued le 12/9/2022 Quittance n°M102375 et Enregistrement n°22203776, Mr Kalil Ben Mouhamed a vendu à Mr Aymen Dhahri tout l'ensemble du fonds de commerce qui est exploité pour boulangerie pain spéciaux et pâtisserie et situé à Sidi Amor Route de Raoued Ariana avec ses éléments corporels et incorporels. Le domicile élu pour les oppositions légales est l'adresse du fonds de commerce, Sidi Amor Route de Raoued Ariana et ce dans le délai de 20 jours à partir de la publication du contrat dans le J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/9/2022.

2022R02292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 14 et 15 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances Soliman, Nabeul le 15/9/2022 (Reçu n°M046952 enregistrement n°22205867) Madame Dalanda Bent Jillani Mechrgui (C.I.N n°06451897) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Ben Mohamed Habib Ben Chouikha (C.I.N n°06453053) sise à la Rue Hédi Dekhili Soliman, Nabeul Exploité "Pâtisserie" sous un nom commercial "GATEAUX LA FAMILIA" avec tous ses éléments corporels et incorporels, RNE : 1571621 H.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce sus-cité au dessus sise à la Rue Hédi DEKHILI Soliman, Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk daté du 18/9/2022.

2022R02294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/9/2022 et enregistré à la recette des finances Boumhel sous le n°22202678 quittance n°M058381 Mr Tijani Taher; M.F 826419P, demeurant Cité Kinani Boumhel Ben Arous, a vendu la totalité du Fonds de commerce sis au local N°03 au souk Municipal Boumhel aux Messieurs Mohamed Najib Ksouri et Moez Ksouri qui demeurent à Menzel Temime.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Mr Mohamed Najib Ksouri sis à la Boucherie DAKHLA local n°02 Souk Municipal Boumhel dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de Forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux El Chourouk et le Quotidien le 20/9/2022.

2022R02297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 16/9/2022 quittance n° M065705, enregistrement 22202580. Mr Ameur Sassi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie sis 1 avenue Habib Bourguiba Radés plage Ben Arous à Mr Zouhair Ben Smida.

Les créanciers doivent présenter leur opposition à l'adresse de la Sté balance justice sis au n°2 rue Sfax 2ème étage bureau n° 10 Ben Arous 2013 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 21/9/2022.

2022R02300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Rostom Ben Jabra, avocat demeurant à Gafsa, en date du 22/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 23/8/2022, reçu n°22204726, quittance n°M026911, Mr Najd Ben Radouan Ltifa a vendu à Mr Atef Ben Mohamed Elaid Ragem et Mme Meriam Bent Ali Ahmadi la totalité du fonds de commerce destiné pour l'activité de fabrication et vente du pains et pâtisserie sis à cité Ennour Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains des acquéreurs demeurant au lieu, et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Achourouk" en date du 24/8/2022.

2022R02301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 20/9/2022 quittance n° 11069984, enregistrement 22203949. Mr Hamza Jbali a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce sis local A rez-de-chaussée Immeuble Wakiaa 22 avenue 20 Mars 1220 Mourouj 5 Ben Arous à Mr Hassan Genichi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocat Ibrahim Hichri à son bureau sis avenue de France n°21 Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 21/9/2022

2022R02302FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié passé par-devant Maître Mohamed Salah Jeridi et son assesseur en date du 29/9/2014, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises «RNE» le 20/7/2022 (dossier n°202255963), Monsieur Noureddine Hmili,

propriétaire, a légué à son fils Monsieur Maher Hmili la totalité du Fonds de Commerce consistant en un salon de Thé dénommé «EVASION» sis au 26, Avenue Habib Bougatfa Manouba, matricule fiscal : 1243062W/N/C/000, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 17/9/2022.

Toutes les oppositions seront déposées chez Monsieur Noureddine Hmili pendant 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2022R02304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 9 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances Menzeh (06) le 12/9/2022 (Reçu n°129661 enregistrement n°22206130) Monsieur Hamadi Ben Ezedine Ben Hamadi Kacem (C.I.N n°08181482) Domicilié à Route Tunis Km 1,5 Bourra Khmakhem, Sfax a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Hajer Bent Tahar Ben Mohamed Albassti (C.I.N n°00790388) Domiciliée Immeuble ZAYTOUNA Appartement 02 Rez-de-chaussée Menzeh 07 Ariana sis n°03 Centre commercial IKRAM Avenue Othman Ben Afen Menzeh 08 Ariana Exploité «Café 1ère Catégorie «Cafetière sous le nom CAFE IKRAM avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur Monsieur Hamadi Ben Ezedine Ben Hamadi Kacem à son adresse sise à la Route de Tunis Km 1,5 Bourra Khmakhem, Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés du 21/9/2022.

2022R02306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. rédigé et signé le 6/9/2022, enregistré le 7/9/2022 à la recette des finances Hammam Sousse Quittance n°M094999 Enregistrement n°22204738.

La société «Nouveau Comptoir» S.A.R.L ayant son siège social à Hichir Chegef 5050 Moknine - Monastir, Numéro ancien registre de commerce : B1589962013, Identifiant unique : 1296728G, représentée par son gérant Mr Ameur Ben Jamel Ben Ameur Ben Haj Hassine titulaire d'une carte d'identité nationale n°06815713 Faite à Tunis le 11/11/2021 résidant au Boulevard 2031 Khzehma Est Sousse a vendu tout le fonds de Commerce exploité comme magasin pour vente de produits métallique et sanitaire créé dans le local sis à la Rue Ghrabi Hammam Sousse 4011 - Sousse, à la société «BEN HADJ HASSINE ET FILS DE PLOMBERIE» S.A.R.L ayant son siège social à la route Tunis zone Mars 4011 Hammam Sousse, numéro ancien registre de commerce : C91261252022, Identifiant unique : 1783487Y, représentée par son gérant Mr Ameur Ben Jamel Ben Ameur Ben Haj Hassine titulaire d'une carte d'identité nationale n°06815713 Faite à Tunis le 11/11/2021 résidant au Boulevard 2031 Khzehma Est Sousse.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, au cabinet Maître Bousofara Farhat, Avocat à la cour de cassation, sis à la Rue Sœur Joséphine Imm. Trocadéro 4000 Sousse.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 16/9/2022.

2022S01098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 9 et 14 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances Mohamed Marouf Sousse le 16 septembre 2022 sous le n°22202352 reçu Mo73968 Monsieur Abdellatif Amara Cin 02850944 I.U n°228019 W a vendu à Madame Sirine Harzallah un fonds de commerce pour usage de toutes activités commerciales composé des clients et achalant, du nom commercial et droit au bail sis à la rue Marchel Tito Sousse 400.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Issam Bouraoui avocat sis à la Rue Victor Hugo Sousse.

Le présent avis a été inséré au journal Echourouk du 21/9/2022.

2022S01101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 19/7/2021, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 3/9/2021 sous n°21201671, quittance n°M043687, Mr Jamel Ben Bouraoui Ben Abderrahmen, titulaire de la CIN n°02816284 a vendu et cédé à Mr Najem Ben Jamel Ben Abderrahmen, titulaire de la CIN n°08426095, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fast-food avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue 1er Juin Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié le 22 septembre 2022 au journal Le Quotidien.

2022S01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Siège social : Rue Hédi ben ledrem 118 - Résidence El Salam - Omran supérieur - Tunis

Par acte sous seing privé le 12/9/2022 enregistré à la recette des finances de Manar sous le n°-22202494 quittances n°M070441 en date du 13/9/2022 Madame Fouzia Sokrani a vendu tout le fonds de commerce situé à la rue Hédi ben ledrem 118 - Résidence El Salam - Omran supérieur Tunis à Mr Oussama Ajmi, qui l'a accepté.

Toute opposition sera adressée au Maître Tarak Ben Salem avocat à la cour, ayant son étude au 67 avenue Alain Savary cité Jardin 2 - 1082 Tunis, et ce pendant le délai légal de 20 jours à partir de la Publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal «La Presse» en date du 15/9/2022 en langue arabe et française.

2022402292FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire du 10/11/2021 établi par le notaire Maître Sihem

Nahdi qui a cédé un titre de donation une propriété de Mme Salouha Kouki titulaire de la C.I.N n°00449284 d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux d'un café catégorie 1 sis au 3 rue Nkhilette Ariana à sa fille Mme. Awatef Kouki titulaire de la C.I.N n°08320452.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la talentueuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 22 septembre 2022.

2022402324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Khadher et enregistré à la recette des finances la Marsa le 19/7/2022 sous le n°22204511 quittance n°88960. La Société «MIKE AND BENZ», société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°C 0156702018 vend à Intissar Bouchniba titulaire de la CIN n°07432680 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de tous commerce sis au n°05 rue Abdallah el Mahdi La Marsa.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de cette parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 7-9-2022.

2022402328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Khadher et enregistré à la recette des finances el Menzah 5 le 24/8/2022 sous le n°22205639 quittance n°123882, Mr Mourad Ben Mohamed Lahbib Ben Begacem Sliti vend à la société «MIKE SWEETY FOOD», société à responsabilité limitée en cours de constitution la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de tous commerce sis au n° 57 avenue d'Afrique, el Menzah 5.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 7-9-2022.

2022402329FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 14/02/2012 quittance n°M010147 enregistrement n°12300661, le fonds de commerce qui a pour objet Fast Food, exploité au local situé à Hôtel Karawan n°6 rue Naceur Bey Sousse, a été loué par Mme Wafa Bouzrara, C.I.N n°05586648 à Mr Faouizi Elmabrouk, C.I.N n°08273968, d'un loyer mensuel de cinq cent dinars et pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 non renouvelable.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du fonds de commerce situé à Hôtel Karawan n°6 rue Naceur Bey Sousse.

Un extrait du contrat sus indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du samedi 17 septembre 2022.

2022S01104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 5/4/2018 enregistré à la recette des finances Ghandi le 21/5/2018 quittance n°48873 enregistrement n°18302138 la société METRO SHOPS représentée par son gérant Sami Messaoued Bachga a loué au profit de la société PERLE PLUS tout le fonds de commerce sise au 53 Avenue de Paris - Tunis en qualité de gérance libre publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 21/9/2022.

2022402313FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Nom de l'association : Prends ma main

Siège social : 37, rue du citron, cité Al-Mustaqbal, Ariana 2080

Objet : Charité.

Objectifs :

- Contribuer à la fourniture d'une assistance matérielle et morale au profit de ceux qui ont perdu des liens pour les groupes vulnérables.

Contribuer à diffuser les valeurs de tolérance, d'amour et de bien faire.

- Lier les relations avec les associations et organisations similaires aux objectifs.

La présidente : Yosra Mazmouri

Trésorière : Khadija Ghdifi

Secrétaire général : Imed Balleli.

2022R02272APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Nom : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE LA NOUVELLE ZONE IRRIGUEE

Siège social : La Nouvelle Zone d'irrigation Publique Délégation Tataouine Nord

Les membres :

Président : Habib Majebri

Trésorier : Abdallah Kalaoui

Reçu N° : 62 du 7/10/2021.

2022R02296APSF1

Constitution d'une association

En se basant sur le décret de non refus pour déclarer une association dans le JORT (journal officiel de la République Tunisienne) numéro 002996, daté du 14 septembre 2022, par l'intermédiaire de la direction régionale de la jeunesse et du sport de Mahdia, et à la quittance de présentation de l'association datée du 26 septembre 1994 il a été constitué l'Association sportive suivante :

Nom : Espoir sportif de Rejiche

Objet : Association affilié à la fédération Tunisienne du handball

Activité : Sportive

Le président : Anis Mechri

La secrétaire générale : Houda Zouari

Le trésorier : Hammadi Gara.

2022S01100APSF1

Nomination du président de syndic

Suivant le PV de l'assemblée syndicale du 14/5/2022 enregistré à la

recette des finances Route de Gremda sous le numéro 22802142 Reçu n°M082289 le 7 septembre 2022, de l'immeuble «LES PALMIERS 1» sis à la Route de Gremda km 5 - Sfax :

- Monsieur Mohamed Mezghani a été nommé Président du Syndic,

- Monsieur Moez Janfaoui : Trésorier du syndic,

- Monsieur Mahmoud Zribi : Secrétaire Général.

2022X01163APSF1

Constitution d'un syndic d'habitants

En vertu du PV de l'AGO tenue le 13 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances route de Tunis le 6 septembre 2022 sous le n°22802685, Quittance n°M086127, il a été décidé la constitution d'un syndicat d'immeuble Rekik.

Mr Ahmad Rekik : Président

Mme Salwa Rekik : Trésorière

Med Ali Rekik : Membre.

2022X01169APSF1

Constitution d'une association

Nom : ASSOCIATION CULTURELLE POUR L'INNOVATION SOCIALE ET L'ECO TOURISME POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : local Mourad Hkiri oued Zitoun Dhawawda Ghazala Bizerte 7040.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la scène culturelle grâce à la sophistication de la région.

- Chercher à consacrer une culture d'innovation sociale et de la consolidation du concept de développement durable.

- Contribuer au maintien de la beauté et de la propreté du lieu.

Président : Mourad Ben Omran Hkiri

Secrétaire général : Yassine Ben Noureddine Amari

Trésorière : Samia Ben Youssef Tayahi.

2022402316APSF1

Constitution d'une association

En application du récépissé du dépôt du dossier de création de l'Amicale de la société Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» en date du 31 août 2022, l'Amicale de Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» a été constituée.

Nom de l'association : Amicale de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia».

Siège social : 15 Rue El Qods 1002 Tunis - Belvédère.

Sujet : social et culturel.

Objectifs : 1- Offrir des services sociaux, culturels et récréatifs aux salariés de la société Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» qui y participent, afin de les intégrer d'avantage et de les motiver à donner, en favorisant les liens humains entre ses membres d'une manière qui assure un climat de fraternité et de coopération entre tous les employés de tous grades. 2- Encourager les activités sociales et culturelles au sein de la compagnie afin de réaliser des divertissements sociaux. 3- Elaboration des accords de partenariat et de coopération avec les composantes de la société civile.

Membres : Président de l'Association : Hanen Ben Haddada. Vice-présidente : Asma Trabelsi. Secrétaire général : Ismail Jeddi. Trésorier : Yassin Zone, Trésorier adjoint : Skander Bettiour. Membre responsable des activités récréatives : Atef Ayari. Membre chargé des activités sociales : Asma Ayadi. Membre chargé des affaires administratives : Awatef Mimouni.

2022402320APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat unit des agents des douanes tunisiennes

Le 26, 27 et 28 août 2022 à Hammamet s'est tenue la troisième conférence électorale du syndicat unifié des agents des douanes, en présence de Mr le notaire Al-Ghoul Hafedh. Au cours de cette conférence, le chef du bureau exécutif Mr Ridha Nasri, le vice-président de bureau exécutif, Mr Ibrahim Al-Kharfani, et le second vice-président, Mme Monia Ferchichi, ont également été élus. Le chef du bureau national qui a été élu est M.Boulbaba Souissi, son vice-président, M.Othman Al-Hamdawi, le deuxième vice-président Mme Najet Al-Harabi. Le secrétaire général M.Nizar Belhoul, la secrétaire générale adjointe Mme Dorra Al Khelifi, le trésorier M. Hussein Safar, le trésorier adjoint M. Kais Al Jemili et le porte-parole officiel, M. Ziad Al Yahyaoui.

2022R02295APSF2

Convocation

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'Association : EQUI - LOISIR

Siège : Cebalet Ben Ammar Sidi Thabet 2032 Ariana

MF : 1526764/S/N/P/000

Le président de Equi-Loisir Monsieur Omar KOCHBATI a l'honneur d'inviter tous les membres de l'association à participer à l'assemblée générale extraordinaire.

Celle-ci aura lieu le dimanche 9 octobre 2022 à partir de 10 H de matin au siège social cebalet Ben Ammar Sidi Thabet Ariana.. et cela pour :

- Modification et approbation des statuts.

2022402297APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71351282

Fax : 71258570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrite au

registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - La Coopérative immobilière des adhérents de l'amicale des anciens élèves du cycle supérieure de l'école nationale de l'Administration en son représentant légal, demeurant en son siège au n°06 avenue Othmene Ibn Affen el Manzeh 06 Ariana et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°190597 Tunis dénommé «perle 113» d'une superficie 166 m², il s'agit d'un magasin non fini au rez-de-chaussée de la résidence la perle de Carthage 2 au jardin de Carthage Tunis, dans une zone résidentielle avec toutes les servitudes sauf le transport public et non équipé de l'eau potable et de l'électricité...

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cinq cent soixante quatre milles dinars (564.000, 000 Dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 25/10/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2022T01023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira - Tunis 1001, inscrite au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : La Coopérative immobilière des adhérents de l'amicale des anciens élèves du cycle supérieure de l'école nationale de l'Administration en son représentant légal, demeurant en son siège au n°06 avenue Othmene Ibn Affen el Manzeh 06 Ariana et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°190596 Tunis dénommé «perle112» d'une superficie 129 m², il s'agit d'un magasin non fini au rez-de-chaussée de la résidence la perle de Carthage 2 au jardin de Carthage Tunis, dans une zone résidentielle avec toutes les servitudes sauf le transport public et non équipé de l'eau potable et de l'électricité ...

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de quatre cents trente huit milles dinars (438.000, 000 Dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 25/10/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2022T01024VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - La Coopérative immobilière des adhérents de l'amicale des anciens élèves du cycle supérieure de l'école nationale de l'Administration en son représentant légal, demeurant en son siège au n°06 avenue Othmene Ibn Affen el Manzeh 06 Ariana et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille. Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°190595 Tunis dénommé «perle 111» d'une superficie de 84 m², il s'agit d'un magasin non fini au rez-de-chaussée de la résidence la perle de Carthage 2 au jardin de Carthage Tunis, dans une zone résidentielle avec toutes les servitudes sauf le transport public et non équipé de l'eau potable et de l'électricité ...

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cents quatre vingt cinq milles dinars (285.000, 000 Dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 25/10/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2022T01025VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71 257 859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Fetiha Khefif demeurant chez Cabinet Chaker Avocat sis au 38 Rue Ghandi Tunis.

Contre la partie saisie : Manoubia Sahli demeurant à l'appartement n°12 Bloc 5 Immeuble SNIT n°9 Rue 9 Avril Tunis et Rue Taher Ben Othmen Impasse 1 n°23 Jardin El Menzah Manar 1 Tunis.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocat représenté par Maître Mohamed Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : TF 147406 Tunis consistant en un terrain sis à Rue Taher Ben Othmen impasse 1 n°23 Manar 1 jardin El Menzah Tunis d'une superficie de 1455 m² sur lequel est édifié 4 bâtiments le 1er se composant d'un sous sol d'une superficie bâtie de 90 m² comprenant des pièces, installations sanitaires, rez-de-chaussée comprenant un salon, des pièces, cuisine, salle de bain d'une superficie bâtie de 310m² et un 1er Etage comprenant 2 pièces, 1 pièce avec salle de bain, 2 salons, couloir, hall, salle de bain, cuisine, 2 séchoirs d'une superficie bâtie 310m² et un 2ème Etage de 5 pièces, cuisine, séchoir, salle de bain, couloir d'une superficie bâtie 310m², un toit comprenant 2 buanderies; et le 2ème consistant en un bâtiment se composant d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 46,5 m² bâtie et d'un étage supérieur de la même superficie; et le 3ème se composant d'un bâtiment séparé à usage d'habitation d'un étage d'une superficie 101 m² comprenant un salon, 2 chambres à coucher, cuisine, salle de bain et une buanderie au toit; et le 4ème se composant d'un rez-de-chaussée comprenant un garage et un appartenant comprenant des pièces et des installations sanitaires d'une superficie bâtie de 215 m² bâtie et un étage supérieur comprenant un appartement se composant d'un salon et 3 pièces, cuisine et une installation sanitaire d'une superficie 215 m² bâtie.

Mise à prix : 3.740.681 D920 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 25/10/2022 devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2022T01031VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71 257 859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Sté d'Etude et d'Aménagement Marina Yasmine Hammamet Sud.

Contre la partie saisie : Sté Yasmine Restaurants et Loisirs 17 Rue Ibn Bassam Menzah 4 et Marina Yasmine Hammamet n°31133.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF 642045 Nabeul sis à Marina Yasmine Hammamet consistant en un restaurant de 207 m² composé d'une salle avec comptoir, bureau, dépôt, cuisine et bloc sanitaire en état délabré.

Mise à prix : 621.000D, 000 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 24/10/2022 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2022T01032VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mongi Ben Hassen Fadhloun, titulaire de la C.I.N n°04135289 demeurant à rue Mohamed Karkoub n°138 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°32796 Monastir, parcelle n°1, situé à rue Mohamed Karkoub Moknine, d'une superficie de 294 m², consistant en une maison composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 240 m², se compose d'un grand garage, cuisine, terrasse, et d'un escalier accédant au premier étage.

Premier étage d'une superficie de 250 m², se compose de 4 chambres, salon, salle de bain, cuisine, véranda.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 26/10/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quatre cent soixante mille cinq cent quatre-vingt dix (460.580, 000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S01102VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Belhadj Monem

Avocat à la cour de cassation

MF : 0796423/R

02, rue Tatouane, avenue de la Liberté, 1002 Tunis

Tél : 98 511 594

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué à la dernière enchère à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première

instance de Tunis et ce le vingt-cinq octobre deux milles vingt-deux (25/10/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Mohamed Lotfi Al Zwari, profession employé à l'étranger, en qualité de créancier, qui a élu son domicile à l'étude de son avocat maître Belhadj Monem sise au 02 rue Tatouane avenue de la Liberté 1002 Tunis.

Les débiteurs saisis : 1) Mariam Bent Mohamed Al Habib Al Soussi métier femme au foyer, en qualité de débitrice son siège au 07 rue Bachar Ibno Bourd, Al Menzah, Tunis en qualité de propriétaire de part indivise (453/1053) à l'immeuble objet des enchères publiques.

2) Baktha Bent Mohamed Al Habib Al Souissi profession femme au foyer, son siège élu au 02 rue d'Ariha cité al Romana Bardo Tunis en vertu d'un procès des désignations de domicile élu envoyé par huissier notaire Al Askri Layla sous le n°4093, en date du 25/4/2015, en qualité de propriétaire de part indivise (600/1053) à l'immeuble objet des enchères publiques.

L'avocat poursuivant : Maître Belhadj Monem avocat à la cour de cassation ayant son étude au 02 rue de Tatouane, avenue de la Liberté 1002 Tunis. MF : 0796423/R

L'immeuble à vendre : situé au n°2 Rue Ariha Ras Tabia Tunis; couvrant une superficie totale de 1053m², objet de titre foncier n°123795 Tunis (la part de Mariem 453/1053) part indivise en contre partie les parts indivises de Bakhta (600/1053), dans un quartier résidentiel équipé de toutes les commodités.

Objet : Le titre foncier n°123795 Tunis; couvrant une superficie totale de 1053m², situé au n°2 Rue Ariha Ras Tabia Tunis; contenant une villa de deux étages : rez-de-chaussée et premier étage (style américain) :

A- Le rez-de-chaussée contient un séjour, sol en marbre carrelé de carreaux en céramique une chambre, cuisine et une salle de bain et des escaliers menant à l'étage supérieur.

B- L'étage supérieur se compose d'un couloir quatre chambres et salle de bain

C- Piscine de superficie de 65 m² en état de négligence

D- Studio de superficie de 36 m² ouvrant sur l'extérieur

H- Bâtiments attenants au studio de superficie de 38m² (23m² + 9m² + 6m²)

E- Une clôture et un jardin

Et l'état des bâtiments est moyen.

Mise à prix : la mise à prix de l'immeuble des créanciers saisissants sus-indiqué a été fixée par les experts Masoudi Abdejlil, El Chabbi Ahmed et Khimira Mohamed en vertu d'une ordonnance sur requête à sept cents soixante sept mille sept cents vingt cinq dinars (767.725.000.d) en sus des frais de l'adjudication qui seront déterminés par le tribunal.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible durant les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif

Remarque : Pour consulter les cahiers des charges contacter le greffe du tribunal de premières instance de Tunis ou l'étude de l'avocat maître Monem Belhadj avocat à la cour de cassation, R/0796423 ayant étude au 02 Rue Tatouane avenue de la Liberté 1002 Tunis.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022402311VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lilia Boussetta

Avocat à la cour d'appel

1 Rue Mahmoud Elmatri Mutuelle ville Tunis 1082

Tél : 97 421 842

La partie poursuivante : Tahir Ben Salim Ben Omar Kharouba titulaire de la CIN n°04381600, domicilié à Chwarnia Makthar Siliana.

Les copropriétaires :

- Monsieur Khamis Ben Salim Ben Omar Kharouba, titulaire de la CIN n°04490445, domicilié à l'avenue Farhat Hachad, Cité Eljomhouria Ariana.

- Monsieur Elhabib Ben Salim Ben Omar Kharouba, titulaire de la CIN n°04460296, domicilié à l'avenue Farhat Hachad, Cité Eljomhouria Ariana.

- Monsieur Hamadi Ben Salim Ben Omar Kharouba, titulaire de la CIN n°04491577, domicilié à l'avenue Farhat Hachad, Cité Eljomhouria Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Lilia Boussetta, Avocat à la cour d'appel, ayant son étude à la Rue Mahmoud Elmatri n°1 Mutuelle ville Tunis 1082.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble à usage d'habitation situé à cité Eljomhouria Mnihla gouvernorat de l'Ariana, plus précisément à la rue Othmane Elkaak dérivant de la rue cité Eljomhouria Mnihla Ariana. Sa superficie est de 90 m². Cet immeuble consiste en une parcelle de terrain de forme rectangulaire, ayant une façade principale sud sur la rue précitée. Ses limites sont marquées, en partie sur le terrain par des murs, et en partie par les limites des autres constructions. Il contient un ancien bâtiment résidentiel mal construit et d'un plan simple. Il se compose de deux étages d'une superficie totale de 137 mètres carrés :

- Un Rez-de-chaussée : il se compose d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine, et d'une toilette se situant sous l'escalier menant au 1er étage.

- Un 1er l'étage : il se compose d'un balcon, d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine et d'une toilette.

Mise à prix : quatre vingt trois mille trois cent cinquante neuf dinars cinq cent millimes (83 359DT, 500) frais taxés en sus.

La date et lieu de la vente : Le lundi 17/10/2022 à partir de 8:30 H du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de l'Ariana situé à la rue André Ampère Cité Administrative l'Ariana.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Lilia Boussetta, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le 1/3 de la mise à prix à la caisse des

dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de la région.

2022402318VEPA1

Vente aux enchères publiques en folle enchère

De l'affaire 8011 rendu le 16/11/2021

Par le tribunal de 1ère instance de Tunis

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tel : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante en folle enchère : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 - demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollet Béja et au 44 avenue jean Jaurès Tunis.

2/ Moncef Zarraa cin n°00089959 sis au 5 rue Ibn Rochd Tunis et au 22 rue Université Arabe Menzah 6 Ariana.

Partie folle enchérisseuse : Chakib ZARRA CIN n°04612449 en date du 18/8/2018 domicile élu chez maître Hédi Bougarres au 6 rue sarazan issue de l'avenue du Japon Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Marie lou» objet du titre foncier n°95992 Tunis constitué d'un appartement d'une superficie de 129 m² situé au 2ème étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis, composé de 5 pièces de superficie différentes, une cuisine, bloc sanitaire et une 6ème pièce presque triangulaire. Le style est à l'ancienne, les fenêtres en bois, parterre en carrelage mosaïque, les équipements sanitaires de qualité économique, équipé d'eau potable, électricité, chauffage et ligne téléphonique, à usage de bureau occupé par des avocats en location, loyer mensuel est de 600D lors de l'expertise.

Les charges :

- Hypothèque de 230.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.
- Hypothèque de 730.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.
- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.
- Contrat de location à usage de bureau (Avocat) loyer mensuel 600d.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent soixante et un onze mille cent quatre vingt trois dinars (171.183 D.000) hors les frais taxés de l'affaire 8011 rendu le 16/11/2021 par le tribunal de 1ère instance de Tunis et hors frais taxés qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 18/10/2022 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.
- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.
- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022402326VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société AYARI ET FILS

Siège social : 68 Rue 1419 Cité Ettadhamen

Identifiant Unique : 507222B

En vertu de la décision n°339 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 13 septembre 2022 il a été décidé :

- Ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société AYARI ET FILS.
- Désignation de Madame Ibtihel Ayadi en qualité de juge commissaire.
- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur Mansour pour diagnostiquer la situation économique et financière de l'entreprise, la possibilité de l'aider, l'inventaire et l'évaluation de ses Biens.
- Suspension des procédures judiciaires et des actes d'exécution visant le recouvrement des créances antérieures à la date de la décision d'ouverture du règlement judiciaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2022402312VEPA2

Décision judiciaire : Remplacement D'un Séquestre

En vertu de la décision judiciaire rendue par le Tribunal de première Instance de Tunis le 6/6/2022 sous le numéro 78, qui déclare le remplacement de Séquestre Mr Charki Slim par le Séquestre Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, sur la société les Délices de la Tunisie, son identifiant unique n°1559644P, pour continuer la mission objet du jugement daté le 3/12/2021.

2022402317VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à assister à l'assemblée générale ordinaire

De la société Moez Bouraoui Turki

Société anonyme

Capital : 5375000 dinars

Siège social : Henchir Kafia Zaghouan

Registre national des entreprises : 1469199N

Selon le procès-verbal de la réunion des membres du conseil

d'administration de la société tenue le 12 septembre 2022, il a été décidé de composer les actionnaires dans le capital de société Moez Bouraoui Turki pour assister à l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2022 à dix heures du matin (10 heures) au siège du cabinet de maître Ramzi Ben Deya sis 03 rue Rhodes mutuelle ville Tunis, afin de discuter les points suivants :

1- Approbation de dépassement des délais de la tenue de la présente assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de 2021 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4- Approbation des états Financiers clos le 31 décembre 2021 ;

5- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8- Quitus aux administrateurs;

9- Fixation des jetons de présence;

10- Questions diverses.

2022R02299SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1 179.529.300 DT

Identifiant unique : V 0381461

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes»

Rue Baya Rahal Centre Urbain nord - 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le jeudi 27 octobre 2022 à 11h30, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises Rue Torkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital;

2- Abandon du droit préférentiel de souscription ;

3- La mise à jour des articles 3, 4 et 6 du statut de la société ;

4- Autorisation de publier et de déposer.

2022R02314SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1179.529.300 DT

Identifiant unique : V 0381461

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes»

Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le jeudi 27 octobre 2022 à 10h, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises rue Torkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2021 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021;

5- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6- Affectation des résultats;

7- Quitus aux administrateurs ;

8- Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

9- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres de comité d'audit.

10- Création d'une société filiale conformément à la réglementation du code des sociétés commerciales ;

11- Autorisation de publier et de déposer.

2022R02315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER

SA au capital de 6 000.000D

Siège social : Immobilière NABLI Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 octobre 2022 à 18h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2022S01103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Sfax Médina

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 octobre 2022 à 18h à l'hôtel RADISSON angle rue Khaled Ibn Walid et rue de Ribat Beb Bhar Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

8- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2021.

9- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2021.

10- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2021.

11- Divers.

2022X01168SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

SAGES CAPITAL

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Imm. Molka Bur. B5-B6, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

MF : 961710W/A/M/000

RC : B2428492006

Messieurs les actionnaires de la Société SAGES Capital sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 21 octobre 2022 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2021.

3. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2021.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2021.

Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2021 et des états financiers clos au 31 décembre 2021.

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2021.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022402315SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

Du mardi 18 octobre 2022

Société Golf de Tunisie

Société anonyme

Au capital de 8.900.000 Dinars

Siège social : GP 1 Barraket Sahel 8056

Identifiant Unique : 0014437A

Registre de Commerce : B142871999

N° Employeur CNSS : 20401928

Messieurs les Actionnaires de la Société Golf de Tunisie sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 18 octobre 2022 à 14H au siège social de la société, et ce, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves;

2/ Augmentation du capital par incorporation des réserves spéciales de réévaluation;

3/ Pouvoirs au conseil d'administration sur l'augmentation du capital.

Les Actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre Actionnaire, moyennant un pouvoir.

2022402323SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 octobre 2022 à 10 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration

- Pouvoir.

2022402325SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercices 2019 et 2020

MUTUELLE DU SAVOIR

19 Rue Claude Bernard 1002, Tunis

Identifiant unique : 1463179/HMA/000

Capital social : 2000 000 000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la MUTUELLE DU SAVOIR sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire (Exercices 2019 et 2020) qui se tiendra le 14/10/2022 à 10H au siège social de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement A défaut de quorum, l'assemblée générale ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour les exercices 2019 et 2020.

2) Lecture et approbation du rapport générale et spéciale du commissaire aux comptes relatif aux mêmes exercices.

3) Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

4) Quitus aux administrateurs.

Les associés peuvent se faire communiquer les pièces qui seront présenté à l'assemblée durant les quinze jours suivant la publication au JORT et avant la date de tenus l'assemblée générale au siège de l'ESPAF (19 Rue Claude Bernard 1002, Tunis).

2022402310SODB3

DIVERS

Avis au public

Clôture liquidation

En vertu de la décision du juge de la liquidation du tribunal de première instance de la Manouba en date du 13 Avril 2022, il a été décidé de clôturer les travaux de la liquidation numéro 128 (héritiers de feu Al-Adel Kallal) en raison de l'éligibilité d'une partie de la succession, et il a été décidé de conserver le dossier au greffe du tribunal.

2022T01022DIVD2

Avis

Mabrouka Achour annonce qu'elle possède une maison dans un terrain d'une superficie de 312 m² sise Kellabine Kerkenah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01161DIVD2

Avis

M. Monji Ben Amer Ben Mansour Souissi titulaire de la carte 01057117 et sa mère Nafela Al-Ghrab, et ses frères Hounaida, Ehsouna, Youssef, Radhia, Al-Adel et Nabiha annoncent que leur titre de propriété de leur défunt père Amer Ben Mansour Souissi représentée dans le partage daté du 13 mars 1964 et enregistré le 12 août 1965 numéro 61, par les deux notaires, Mohamed Qubaa et Ibrahim Al-Habib, est perdu et ils veulent extraire un deuxième droit de propriété, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01164DIVD2

Avis

M. Mourad Ben Mohammed Ben Ali Taktak annonce que son titre de propriété représenté dans le contrat de donation en date du 12 septembre 2009 et enregistré le 25 janvier 2010 sous le numéro M004073 selon les deux notaires Zouhair Kallal et Zouhair Abid, a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01165DIVD2

Avis

M. Abd Razzak Ben Makki Louati, titulaire de la CIN n°01030375, et ses frères Samira, Fawzia et Fathia, annoncent que le titre de propriété de leur défunt père Makki Ben Haj Mohammad Laouati est représenté dans le contrat de vente daté du 1er avril 1961 et enregistré le 9 mai 1963 numéro 263 avec les deux notaires Mohammad al-Hajj Taher al-Fourati et Mohammad Khalif est perdu et ils veulent extraire un deuxième droit de propriété, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01166DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Amer Ben Ahmed Ben Sadeq Matar n° CIN 01295757 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété d'un terrain situé à Ouled Taher Hencha Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 3/6/2007 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2022X01167DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Publication : réf 2022402271 VEPA1

JORT N°110/2022 du 16/9/2022 page 2270

Lire : consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Béja au lieu de première instance de Jendouba.

2022402322RECZ9

Rectificatif

Publication : REF N° 2022400785SANB2

JORT N° : 40

Page N° : 810

Lire : Compte indisponible N° : 21-024-024.4042.00042.4-81

Au lieu de : Compte courant N° : 21-024-024.4047.00189.8-07.

2022402327RECZ9

CITE DES SCIENCES A TUNIS

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimé en dinars)

ACTIFS	2019	2018	Capitaux Propres et Passifs	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés			Fonds de dotation	1 285 963	1 285 963
			Autres capitaux propres	38 676 380	40 243 707
Immobilisations incorporelles	247 188	247 188	Résultats reportés	12 500 140	12 394 310
Moins : amortissements	(247 188)	(247 188)			
	0	**0**	**Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice**	**52 462 483**	**53 923 980**
Immobilisations corporelles	81 392 576	80 992 184	Résultat de l'exercice	338 097	105 830
Moins : amortissements	(52 030 076)	(50 462 750)			
	29 362 500	**30 529 434**	**Total des capitaux propres**	**52 800 580**	**54 029 810**
Immobilisation financières	8 250	8 250	***Passifs***		
Moins provisions	(7 850)	(7 850)			
	400	400	**PASSIFS NON COURANTS**	-	-
Total des actifs immobilisés			**Total des passifs non courants**	-	-
Autres actifs non courants	-	-			
			PASSIFS COURANTS		
Total des actifs non courants	**29 362 900**	**30 529 834**			
			Fournisseurs et comptes rattachés	1 277 643	1 502 095
ACTIFS COURANTS			Autres passifs courants	4 302 586	4 016 444
			Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
Stocks	678 808	603 768			
Moins provisions	(62 313)	(11 131)			
	616 495	**592 637**	**Total des passifs courants**	**5 580 229**	**5 518 539**
Clients et Comptes rattachés	327 926	366 458			
Moins : provisions	(125 882)	(119 835)			
	202 044	**246 623**			
Autres actifs courants	4 605 898	4 409 050			
Moins : provisions	(998 495)	(807 781)			
	3 607 403	**3 601 269**			
Placements et autres actifs financiers	10 918 859	9 445 011			
Liquidités et équivalents de liquidités	13 673 108	15 132 974			
Total des actifs courants	**29 017 909**	**29 018 514**	**Total des passifs**	**5 580 229**	**5 518 539**
Total des actifs	**58 380 809**	**59 548 349**	**Total des capitaux propres et passifs**	**58 380 809**	**59 548 349**

CITE DES SCIENCES A TUNIS

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimé en dinars)

DESIGNATION	2019	2018
Produits d'exploitation		
Revenus	655 715	521 471
Autres produits d'exploitation	7 836 326	7 879 619
Total des produits d'exploitation	**8 492 041**	**8 401 090**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks	-75 039	43 682
Achats d'approvisionnements consommés	808 735	582 891
Charges de personnel	5 681 426	5 585 189
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 815 269	1 815 725
Autres charges d'exploitation	962 971	1 099 372
Total des charges d'exploitation	**9 193 362**	**9 126 859**
Résultat d'exploitation	**(701 321)**	**(725 769)**
Charges financières nettes	1 904	362
Produits des placements	1 032 468	831 187
Autres gains ordinaires	5 046	49
Autres pertes ordinaires	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**338 097**	**105 830**
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt	**338 097**	**105 830**
Eléments extraordinaires (Gains et Pertes)	**0**	**0**
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables	**338 097**	**105 830**
Effets des modifications comptables	-	-
Résultats après modifications comptables	**338 097**	**105 830**

CITE DES SCIENCES A TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimé en dinars)

DESIGNATION	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**338 097**	**105 830**
Ajustements pour:		
* Modifications comptables	-	-
* Amortissements et provisions	1 815 269	1 815 724
* quote paets subvention d'investissement inscrit au resultat	(1 567 326)	(1 610 619)
* Variation des :		
- autres actifs courants	(196 849)	818 480
- stocks	(75 039)	43 682
- créances	38 532	(206 156)
- fournisseurs et autres dettes	61 689	(141 902)
* produits de placements	(1 032 468)	(831 187)
* interet courus	(73 848)	(4 148)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**(691 943)**	**(10 296)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(400 391)	(290 209)
Encaissements provenant de la cesssion d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(400 391)**	**(290 209)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des subventions d'investissements	0	0
Encaissements provenant des placements	1 032 468	831 187
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**1 032 468**	**831 187**
Variation de trésorerie	**(59 866)**	**530 682**
Trésorerie au début de l'exercice	**24 132 974**	**23 602 292**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**24 073 108**	**24 132 974**

2022R02303BCFA5